



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Communiqué de presse

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux - **AMMC** - a tenu le jeudi 10 mars 2016, son premier Conseil d'Administration, sous la présidence de **Madame Nezha Hayat**.

Conformément à l'article 15 de la loi n°43-12 relative à l'AMMC, les membres composant le **Conseil d'Administration** sont, outre sa Présidente :

- La Directrice du Trésor et des Finances Extérieures, **Madame Faouzia Zaaboul** ;
- Le Président de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale, **Monsieur Hassan Boubrik** ;
- **Madame Hiba Zahoui**, représentante de Bank Al-Maghrib ;

Les trois personnalités désignées intuitu personae par le Ministre de l'Economie et des Finances :

- **Madame Rachida Benabdallah** ;
- **Monsieur Abdelaziz Tazi** ;
- **Monsieur Soulaymane Kachani**.

Conformément à l'article 19 de la loi n°43-12 relative à l'AMMC, et suite aux délibérations du Conseil d'Administration, le **Collège des Sanctions** sera composé des membres suivants :

- **Monsieur Hassan El Afoui**, magistrat et Président du Collège des Sanctions, nommé par le Ministre de l'Economie et des Finances, sur proposition du Ministre de la Justice ;
- **Maître Azzedine Kettani**, désigné intuitu personae ;
- **Monsieur Abdeljalil Chraibi**, désigné intuitu personae.

Le Conseil d'Administration et le Collège des Sanctions constituent les deux organes de l'AMMC.